

Réunion du Conseil Municipal

du 7 septembre 2016 à 18h30

Etaient présents : FRIQUET Carmen, BEAUPRETRE Brigitte, BOUCLANS Gilles, NAUDION Christine, LANDRY Karelle, PARRINELLO Stéphane, SAIRE Jean-François, BARBERET Marie-France, NOEL Georges, GHEERBRANT Agnès, BASTARD Bruno, WITZEL Fleur, ROUSTAN Laure, PATTON Bruno,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

ACHARD Vincent ayant donné pouvoir à Carmen FRIQUET, DUBOIS Christophe, JACQUOT Marlène, NEMET Jocelyne, PECHINIOT Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Gilles BOUCLANS,

Brigitte BEAUPRETRE a été élue Secrétaire.

Rapport 1 : décisions budgétaires modificatives

Il y a lieu de procéder aux décisions modificatives suivantes :

Investissement :

- | | |
|---|------------|
| - D21534/0141 : réseaux d'électrification | + 11.300 € |
| - R13258/041 : subventions des autres groupements | + 11.300 € |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide ces modifications.

Rapport 2 : schéma urbain de caractère – SAUC demande de subvention

En juin 2015, le Conseil Municipal avait décidé de retenir comme opération prioritaire du SAUC l'aménagement et la renaturation des berges du ruisseau de la Baume.

Par délibération du 24 juin 2015, le Conseil Municipal avait sollicité les aides du Conseil Régional et de l'Agence de l'Eau.

L'aide sollicitée auprès du Conseil Régional était de 100.000 €.

Par décision du 6 novembre 2015, le Conseil Régional nous a accordé une aide à la commune de 79.086,00 €.

Dans l'objectif de réaliser ces travaux en 2017, il y a lieu de modifier le plan de financement initial et de solliciter les aides de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental.

Le coût estimatif des travaux a été estimé à 333.557,00 € HT, auxquels il convient d'ajouter le coût de maîtrise d'œuvre pour 35.490,46 € HT.

Le coût global s'élève à 369.047,46 €.

Le Conseil Municipal sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 % soit 184.523,73 €.

Par ailleurs, le Conseil Municipal sollicite l'aide du Conseil Départemental.

Le taux d'intervention est de 15 % de la dépense subventionnable H.T avec un plafond annuel de 15.000 €.

Le plan de financement est arrêté ainsi :

- Coût total de l'opération : 369.047,46 € HT
- Conseil Régional : 79.086,00 €
- Agence de l'Eau : 184.523,73 €
- Conseil Départemental : 15.000,00 €
- Auto - financement : 90.437,73 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget 2017
- autorise Madame le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions
- accepte que la commune se substitue en cas de défaillance des financeurs

Rapport 3 : subvention à l'association « La Volière aux pianos »

Les 19 et 20 août ont eu lieu deux concerts au tunnel de Saint Albin intitulés « Le Piano du Lac ».

Ce spectacle est financé par les entrées. Les organisateurs ont dû, par ailleurs, versé une redevance à VNF.

France 3 a fait un beau reportage sur cet évènement et les retours sont très positifs.

Pour encourager les artistes, Madame le Maire propose de leur accorder une subvention de 250 €, ce qui couvre les frais de VNF.

Cette proposition est adoptée par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Rapport 4 : Salles des Fêtes : tarifs de remboursement vaisselle, couverts et divers

Il y a lieu de compléter et mettre à jour les tarifs du matériel de la salle des fêtes de la façon suivante :

ARTICLES	TARIF
VAISSELLE	
Verres ballons -19 cl	1.00 €
Verres ballons -16 cl	1.00 €
Verres à pied ONYX 20 cl	2.00 €
Gobelets 27 cl	2.00 €
Coupes à champagne	1.00 €

Flûtes à champagne ONYX	2.00 €
Tasse à café	2.00 €
Assiettes creuses	6.00 €
Assiettes plates	7.00 €
Assiettes à dessert	5.00 €
COUVERTS	
Cuillères à soupe	1.50 €
Fourchettes	1.50 €
Couteaux	2.00 €
Cuillères à café	1.00 €
Couteaux à Pain	16.00 €
Louches de service	8.00 €
PLATS INOX	
Plats inox longs - ronds - ovales	15.00 €
Plats rectangulaires stainless 3,5 L	20.00 €
Légumiers ronds - saladiers bas	11.00 €
Légumiers ovales	15.00 €
Saladiers à anses	15.00 €
Saladiers Mé laminés blancs - noirs	15.00 €
Pichets verre et inox	7.00 €
Corbeilles à pain	5.00 €
BATTERIE DE CUISINE ALU	
Marmite basse	70.00 €
Marmite haute	90.00 €
Plateaux à rôtir	20.00 €
Braisières	75.00 €
Casseroles	35.00 €
Passoires	30.00 €
Ecumoire	30.00 €
Louche	30.00 €
Plaques à Pâtisserie	50.00 €
Trancheuses à pain	110.00
Plateaux Bordeaux petits	4.00 €
Plateaux Beige Grands	9.00 €
Percolateur	310.00€
ELECTROMENAGER	
Four Micro ondes	130.00 €
Cafetière 12 Tasses	20.00 €
Cafetière 15 Tasses	30.00 €
Bouilloire Moulinex	20.00 €
Armoire double frigo positive 1400 L	3 300.00 €
Lave vaisselle	3 000.00 €
Congélateur	600.00 €
Balance électronique digitale	100.00 €

AUTRES MATERIELS	
Tables	150.00 €
Tables rondes diamètre 180	250.00 €
Chaises	30.00 €
Chariots de service	350.00 €
Extincteurs	160.00 €
Planche à découper	20.00 €
Escabeau	150.00 €
Seau plastique	10.00 €
Balai brosse	10.00 €
Brosse à récurer	10.00 €
Balai coco large	10.00 €
Grosse cuvette	10.00 €
Distributeur papier wc et mains	80.00 €
Sèche mains électrique	200.00 €
Tapis de passage	100.00 €
Jeu pelle et brosse plastique	10.00 €
Jeu pelle et brosse plastique	10.00 €
Seau parapluies	15.00 €
Une manivelle écran	40.00 €
Une toile écran sur scène	400.00 €
DIVERS	
Paniers lave-vaisselle verres	90.00 €
Paniers lave-vaisselle assiettes-couverts	60.00 €
Paniers couverts compartiments	30.00 €
Grilles étagères frigo	50.00 €
Grilles chariot service arrière cuisine	20.00 €
Grilles de four INOX	50.00 €
Tables INOX	1 100.00 €
Four de cuisson 290 °	7 300.00 €
Four INOX 120 °	4 000.00 €
Bloc cuisson feux gaz HMI THIRODE	4 400.00 €
Sauteuse INOX HMI THIRODE	8 400.00 €
Marmite INOX HMI THIRODE	8 200.00 €
Vestiaires porte cintres	150.00 €
Appliques demi sphère murales	25.00 €

Un débat s'engage sur l'éventualité de la mise en place d'une caution.

Actuellement, des arrhes sont versées au moment de la réservation.

La mise en place d'une caution permettrait de financer la casse ou la perte trop fréquemment constatée.

Les règles de la comptabilité publique obligent à encaisser le chèque de caution, qui pour être dissuasif devrait obligatoirement être d'un montant non négligeable.

Cette exigence serait une contrainte trop lourde pour les associations et les particuliers.

Il est décidé de ne pas mettre de caution en place.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte ces nouveaux tarifs relatifs au matériel de la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire, lève la séance à 20 h 00.